

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

[DM-19-094]

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que conformément aux exigences du règlement numéro 2015-07 concernant les dérogations mineures, le conseil municipal statuera, lors de la séance du lundi 13 janvier 2020, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil située au 253, rue du Saguenay à Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Nature et effet : créer une propriété de 4741.5 m², ayant 38.84mètres de large plutôt que 50 mètres comme l'exige le règlement de lotissement 2015-05 à l'article 5.3.3 concernant les emplacements non desservi.

Identification du demandeur et du site concerné : la propriété de Madame Micheline Chevette se trouve sur une partie du lot 47, rang 3, canton de Harvey.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de l'assemblée du 2 novembre 2020.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Fulgence, ce 19^{ième} jour du mois de d'octobre 2020.

Jimmy Houde
Directeur général et secrétaire